



École élémentaire Commandant Arnaud
4 place du commandant Arnaud
69004 Lyon Fax : 04.78.29.36.11
Mel : elem4.cdtarnaud@mairie-lyon.fr
tél : 04 78 29 64 34

Compte rendu du conseil d'école :
Lundi 2 juin 2014
de 18h00 à 20h00

Représentants des parents d'élèves : Salima Chettouh, Charlotte Giraud, Habiba Cherifi, Danielle Charotte-Tricaud, Mélanie Huguel, , Muriel Colombat, Nathalie Jouannic, Mrs Jean-François Noyel et Olivier Rubat du Merac ,

Equipe enseignants : Florence André, Laure Defilhes, Françoise Souillard--Ciabrini, Lisa Dou-tau, Delphine Walecki, Stéphanie Beluze, Fabien Manoa, Sylvie Kneuss, Elise Bernard, Bruno Masson, Gil Coutelle et Julien Tonossi

Représentants de la mairie de Lyon : Mairie du 4e : Sylvie Palomino, Jean Truc.

DDEN : Jean-Louis Cambriels

Représentant du centre médico-social scolaire : aucun

Absents : Agnès Roux, Laurence Gaudiau, Laetitia Combes, Hélène Complido, Claude Couderc, Hélène Sobhane, Corinne Danièle, Emmanuel Petit, Charles Mathieu, Christine Uzel, Sylvie Petetin, Lucie Augier-Sauzon.

Directeur, sous-régisseur du restaurant scolaire : M. Gil Coutelle

Absents : Nicole Faure, Patricia Perrot, Marion Flohr, Linda Benaïcha, Natalia Vray, Emmanuelle Permezel, Fanette Lepine, François Piednoir.

Accueil

-Horaire : 18h00 à 20h00.

-Prise de notes pour le compte-rendu : **M. Julien Tonossi**

-Compte-rendu du conseil d'école à lire sur le blog «**Cdt Arnaud**».

1. Les rythmes scolaires 2014-2015 (vote)

1-1. Sondage auprès de l'ensemble des parents d'élèves

-participation : 157 (54%), pour 79 (50,3%), contre : 73 (46,5 %), avis partagés : 5 (3,2%)

-principaux commentaires : les parents regrettent l'absence d'allègement du rythme de l'enfant (3x6h), l'absence de cantine le mercredi, l'absence de gratuité des activités le vendredi après midi, le creusement du fossé entre école publique et privée, la disparition du mercredi matin sans école, l'augmentation de la fatigue, l'inquiétude liée à l'embauche d'un personnel peu qualifié pendant le temps périscolaire,

-Remarque du directeur : Il existe une confusion entre la loi « Peillon » et le décret « Hamon ». La loi doit s'appliquer : les 5 demies journées.

Si la proposition de la VDL est refusée par une majorité de conseil d'école à Lyon, alors c'est la rectrice de Lyon, Mme Françoise Moulin qui devra décider. Nous ne savons pas qu'elle sera sa décision.

Dans le sondage, il peut y avoir une confusion. En effet, certaines personnes votent contre la proposition faite par la VDL, dans le cadre du décret mais d'autres personnes votent contre l'application de la loi.

Si cette proposition est validée comme expérimentation pour un an par le Directeur Académique, les inscriptions aux temps périscolaires commenceront le 16 juin et seront ouvertes jusqu'au 12 juillet 2014.

Le projet pédagogique du centre de loisirs, chargé des temps périscolaires du lundi, mardi, jeudi, vendredi midi et du vendredi après-midi, aura été rédigé. Un programme pour le vendredi après-midi pourra alors être proposé aux familles dès le 16 juin.

Les enseignants de l'école renouvellent leur inquiétude quant à l'occupation des classes le vendredi après-midi pour les activités périscolaires et les répercussions sur le matériel scolaire.

Intervention de Madame Palomino :

« Il y aura deux coordinateurs référents sur le 4e. Ils feront le lien entre les personnels (ASEP/Animateurs). Ils auront une bonne connaissance du terrain. Les remplacements seront plus efficaces. Ils interviendront en renfort de l'encadrement sur le temps de midi et le vendredi après-midi. La Ville de Lyon a choisi des activités de qualité qui ont un coût de 15 millions/an financé à 50 % par la VDL tandis que la CAF versera 3,5 millions et l'Etat un million. Le reste, trois millions est à la charge des parents.(QF : 2 à 19€). Si les activités étaient gratuites, elles seraient payées par d'autres, donc la participation des utilisateurs a été retenue.

M. Colomb a choisi de maintenir la gratuité des garderies du matin, du soir et du mercredi.

Qualité du personnel : contrat de travail annualisé, proche d'un temps plein afin de fidéliser et de permettre le recrutement de personnels avec des diplômes professionnels.

Qualité des activités : Direction du Centre de loisirs travaille en binôme avec la direction d'école.

Evaluation : le comité de pilotage évaluera la mise en œuvre avec les représentants proches du Comité école.

Ouverture culturelle et sportive pour les enfants en fonction de leurs âges. »

Compte-rendu de la réunion présidée par Mme Brugnera à l'Hôtel de ville Lyon 1 (19.05.14)

La nouvelle organisation ne peut être mise en place qu'à titre expérimental durant un an, renouvelable une 2^{ème}, voire une 3^{ème} année. Cette expérimentation ne peut être proposée au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) que si 50% + 1 conseils d'école soutiennent ce projet.

La Ville de Lyon n'a pas d'autre organisation à proposer.

- La Ville de Lyon a choisi cette organisation car : « elle est la plus simple et la plus lisible pour les familles », « elle est plus intéressante en terme d'organisation et notamment de mobilisation des associations et du recrutement des animateurs », « Il y a plus de possibilités en terme d'activités et de locaux grâce à une plage temps plus large qui permettra d'organiser 3 heures d'accueil de loisir le vendredi après-midi ».

- Dans chaque groupe scolaire, un CLSH (Centre de Loisir Sans Hébergement) sera créé pour les activités périscolaires du vendredi après-midi de 13H30 à 16H30 et pour les pauses méridiennes du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11H30 à 13H30. Il y aura, durant la pause méridienne, des activités en plus grand nombre que celles proposées actuellement aux élèves d'élémentaire. Elles seront aussi proposées aux élèves de maternelle.

L'encadrement sera d'un adulte pour 18 élèves d'élémentaire (au lieu d'1 pour 24 actuellement) et d'un adulte pour 12 élèves de maternelle. 50 % du personnel encadrant aura le BAFA ou BPJEPS (diplôme d'animation) et 30 % BAFA en cours. Le directeur du CLSH, avec BAFD, sera présent tous les vendredis après-midi et tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis midi. Il sera chargé, en collaboration avec le directeur d'école, de rédiger un projet périscolaire. Il gèrera l'organisation des activités et la sécurité des élèves le vendredi après-midi, les lundis mardis jeudis vendredis midi et durant la garderie du vendredi soir (16H30-17H45).

- Le directeur d'école restera référent périscolaire pour les garderies du matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7H50 à 8H20), les garderies du soir et études du lundi, mardi, jeudi de 16H30 à 17H45 et pour la garderie du mercredi midi de 11H30 à 12H30.

- Le directeur d'école restera également sous régisseur du restaurant scolaire (gestion des programmations/annulations de repas, facturation, encaissement).

- 55% des centres de loisir seront gérés par la ville de Lyon et 45 % par des associations partenaires (MJC, centres sociaux, maison de l'enfance ...) Ces associations partenaires « ne voulaient pas » s'engager 4 après-midi par semaine dans des activités périscolaires d'une durée de ¾ h. « Il n'y avait pas moyen de faire quelque chose d'intéressant ».

- Pour le vendredi après-midi, la fréquentation du centre de loisir est estimée à 75 % de la population scolaire.

Des activités auront lieu à l'école, dans des classes, dans la cour ou le gymnase, d'autres pourront avoir lieu dans d'autres structures (piscine, patinoire, mur d'escalade, musée ...)

Un budget de fonctionnement sera alloué au centre de loisir pour le matériel. Une réflexion est menée sur le stockage de ce matériel dans l'école, à différencier du matériel scolaire.

- Si cette expérimentation se met en place, les familles recevront dès le 16 juin un mail ou un courrier « papier » pour inscrire leur(s) enfant(s), via internet, aux activités périscolaires du vendredi après-midi, aux garderies du matin, du soir, à l'étude et au restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2014. La Ville de Lyon déterminera en fonction du nombre d'inscrits le nombre d'animateurs et autre personnel encadrant à recruter.

- Les 5 garderies du matin (L Ma Me J V 7H50-8H20), celle du mercredi midi (11H30-12H30), les 4 garderies du soir (L M J V 16H30-17H45), les 3 études (L M J 16H30.-17H45) resteront gratuites.

- Les 3 heures d'activités périscolaires du vendredi après-midi (13H30-16H30) ne sont pas obligatoires puisqu'elles sont payantes : de 2 € à 19 € par enfant par mois, en fonction des revenus des parents. (Calcul du quotient familial municipal). L'inscription se fera à l'année. A priori si l'enfant est absent, il n'y aura aucun remboursement.

Les représentants de parents : demandent l'explication du coût de 20 €/an → 19€/mois.

La VDL a choisi de conserver la gratuité des garderies et des études. Les autres activités ont un coût qui correspond à l'emploi de personnels qualifiés, la pérennisation des emplois et aux investissements en matériels éducatifs, culturels et sportifs. Ce coût est partagé entre les utilisateurs, les impôts et les subventions. Un parcours global d'activités sera proposé aux familles. La Ville de Lyon n'a pas les moyens aujourd'hui d'indiquer un programme au jour le jour. Le délai est trop court. Les activités du vendredi après-midi commenceront par un temps calme (et sieste pour les petits), puis se poursuivront par des activités ludiques, éducatives et sportives.

- Le vendredi midi, le restaurant scolaire sera ouvert à tous, même à ceux qui ne resteront pas aux activités périscolaires de l'après-midi. Il y aura 4 horaires de sortie de l'école : à 11H30, à 13H30, à 16H30 ou à 17H45. Les enfants qui ne seront pas inscrits aux activités périscolaires devront quitter l'école à 11H30 ou à 13H30.

- La garderie du mercredi midi doit uniquement permettre aux parents de venir récupérer leur(s) enfant(s).

Aucun pique-nique ne sera autorisé. Il n'y aura pas de restauration scolaire. Cela avait pourtant été envisagé pour les enfants inscrits aux MELY, mais ce projet est abandonné.

- Les MELY (Mercredis de Lyon) commenceront à 13H30 et se termineront comme cette année à 17H00. « L'enveloppe budgétaire sera constante ».

Le tarif des MELY est fonction du revenu des parents. Consultez le site lyon.fr pour avoir davantage de renseignements.

- Pourquoi est-ce le vendredi après-midi qui a été retenu et non pas un autre après-midi ?

Réponse de la Ville de Lyon : « la semaine est moins hachée, le temps scolaire se déroule du lundi matin au vendredi midi, les 3 heures d'activités périscolaires sont regroupées sur le vendredi après-midi. ». « C'est plus facile pour la remise en état des locaux : rangement, nettoyage. »

Conseil d'école (Article D411-1 Modifié par Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 1)

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus : Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école, (12)

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

7° L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Vote à bulletin secret du conseil d'école : 24 votants

Pour : 12

Contre : 11

Abstention : 1

2.Les effectifs 2014-2015,

Il est impossible de prévoir, aujourd'hui, l'organisation pédagogique de l'école et l'attribution des classes aux enseignants car nous ignorons s'il y aura une fermeture ou non.

Remarque : L'inscription sur « Base Elève » d'élèves venant d'une école privée de l'académie ne sera possible que le jour de la rentrée, le mardi 2 septembre 2014.(DSDEN/IA)

Cela pose deux problèmes. Les élèves venant d'écoles privées ne seront pas pris en compte dans les effectifs, en fin d'année. Les listes d'élèves remises le jour de la prérentrée aux enseignants seront incomplètes. D'autre part, il est demandé aux directrices et aux directeurs des écoles publiques de radier dès la fin de l'année scolaire, les élèves qui quittent l'école.

Déroptions : le directeur de l'école demande de la souplesse sur ce point. Le Maire était d'accord sur ce point, en mars. Mme Palomino confirme que la VDL est attentive aux effectifs de l'école Cdt Arnaud afin d'éviter une fermeture de classe.

3.la répartition des élèves .

3-1.La répartition répond à des critères simples :

- La répartition équilibrée des effectifs par niveau et des doubles niveaux de niveaux consécutifs.
- Des effectifs plus légers au CP et CE1, si possible.
- L'équilibre entre le nombre de filles et de garçons,
- La répartition équilibrée des élèves dans chaque classe en fonction de leur niveau scolaire afin de créer des classes hétérogènes et de niveau comparable,
- L'affectation dans une classe à simple niveau des élèves qui étaient dans une classe à double niveau, sous réserve que l'organisation pédagogique le permette et sauf cas particuliers.
- La répartition des élèves des internats « Adolphe Favre » et « Claire Demeure »,
- Les personnalités, les problèmes de comportement,
- Les affinités, les incompatibilités,
- Les élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières (BO n°18 du 05.06.05)
- Les élèves de GS qui savent lire iront dans la classe de CP-CE1, si l'organisation pédagogique de l'école le permet. Cette option correspond aux aménagements prévus par le décret du 24 août 2005.
- La présence d'AVS dans les classes.
- Un double niveau plus facile à gérer, dans la mesure du possible : élèves autonomes, effectifs réduits.
- Les demandes particulières des parents sont à adresser au directeur,

3-2.La constitution des classes sera affichée le lundi 1er septembre 2014 (rentrée des enseignants)

3-3.La rentrée scolaire des élèves est reportée au mardi 2 septembre 2014.

4.L'accueil des futurs CP

Les élèves de grande section des trois écoles maternelles du secteur de l'école Cdt Arnaud seront accueillis

par le directeur qui leur fera visiter l'école. Ensuite, ils seront accueillis dans les classes de CP.

Les élèves de l'école du Gros Caillou viendront le jeudi 19 juin 2014.

Les élèves de l'école maternelle Cdt Arnaud viendront le 16 juin 2014.

Les élèves de l'école des Petits Canuts viendront le 19 juin 2014.

Les nouveaux élèves sur le quartier sont invités à visiter l'école, en auditeurs libres, entre 16h30 et 17h30.

Un conseil des maîtres aura lieu le mercredi 18 juin avec les enseignantes de grande section de l'école maternelle Cdt Arnaud.

5.L'accueil des nouveaux parents

Les nouveaux parents d'élèves, ainsi que ceux qui le souhaitent, sont invités à une réunion le lundi 23 juin 2014 à 18h00.

Ordre du jour : visite des locaux du RDC, rythmes scolaires, critères de constitution des classes, crédits VDL, Cotisation fournitures scolaires, coopérative de classe, restaurant scolaire et garderie, la communication parents/école (mail, cahier de liaison, messagerie téléphonique), le règlement intérieur, l'assiduité scolaire, questions diverses des parents.

6-1.Les redoublements

1CP et 2 CM2 avec l'accord des parents

6-2.Bilingue collège Saint Exupéry

Les trois candidates à la 6ème bilingue au collège Saint Exupéry ont été admises.

7-Le stage d'été

Un stage de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 ayant des lacunes en français et/ou en mathématiques est proposé. Nous espérons que Mme Lisa Doutau (CM1.8) et par Mme Laura Flamé (la remplaçante de Mme Laetitia combes, CM1.9) pourront encadrer ce stage, dans l'école. Ce stage aura lieu durant la semaine du lundi 25 août au vendredi 29 août 2014, soit 15 heures de stage, à raison de 3 heures, par jour, le matin. Les groupes d'élèves qui bénéficieront de ce service seront constitués sur la base d'un maximum de six enfants de cours moyens de l'école. Chaque enseignant des élèves participant établira un bilan des besoins qui sera transmis aux enseignants qui assureront les stages. C'est sur la base de ces constats que les actions pédagogiques seront conçues.

(11.06.2014 : La possibilité qu'il y ait des travaux à l'école Cdt Arnaud durant les vacances d'été a conduit la VDL à déplacer ce stage à l'école Cornier).

8.La violence à l'école

Il n'y a pas eu de problème de violence d'élève, cette année.

9-Les fournitures scolaires (22€)

A ce jour, la participation a dépassé les 80% .

Oui au projet : 99% (217/219 des CP, CE1, CE2, CM1, auxquelles s'ajoutent les voix de tous les parents d'élèves des GS inscrits. Non : 0 % (0 voix) Abstention : 0,9 % (2 voix)

Adoption du projet, vote à main levée : pour : 18 abstentions : 3

Remarque parents et enseignants : développer la prise de conscience des enfants quant au développement durable.

10-La coopérative scolaire 2014-2015 (vote)

Proposition d'une cotisation 2014 / 2015 de 18 €

Adoption du projet, vote à main levée : vote à l'unanimité

11.Actions 2014-2015

11-1-Actions citoyenneté : « Ensemble, il fait bon vivre dans notre école ».

Cette action, qui a eu un réel succès cette année, est renouvelée. Elle a pour but d'améliorer le cadre de vie des élèves et, plus particulièrement les aménagements de la cour, de prévenir la violence scolaire et les incivilités.

Cette action se décline dans trois directions : « mur peint », « jardinage » et « jeux de cour ». Dans chaque cour, un mur peint, est en cours de réalisation. Les élèves souhaitent poursuivre, l'année prochaine et sont enthousiastes à l'idée de repeindre les toilettes.

Le jardinage (CP.1, CP.2, CP-CE1.3, CE1.4, CE1.5 et CM1.9) a aussi eu un grand succès.

L'intérêt pour les jeux de cour varie selon les saisons.

11-2.Projets musiques :

-cycle 2 : musique des villes, musique des champs,

-cycle 3 : polyrythmie-création et codage

11-3.Projet bibliothèque (ADL ou ATBCD)

L'école renouvelle sa demande d'une ADL sur le temps scolaire. Le directeur, responsable du périscolaire pendant la pause méridienne, demande l'intervention d'une ADL, entre 11h30 et 13h20.

Cet atelier BCD avec l'atelier arts plastiques est très apprécié des élèves.

11-4.Classe de découverte

Tout s'est très bien passé. Le centre, à St Nectaire, est très bien. Les élèves étaient ravis.

CE2.6 : le spectacle de la semaine dernière s'est très bien passé.

11-5.Carnaval

Les élèves étaient très heureux. Les photos du carnaval ont eu un réel succès : 693 € - (159,83+71.21+ 28.90) = 433.06 € de bénéfice

Il est prévu d'utiliser cette somme pour le projet (« il fait bon vivre à l'école... »)

12-Le restaurant scolaire

Grève: Dans le cadre des règles de la fonction publique, les agents peuvent se déclarer grévistes le matin.

-Capacité maximale des effectifs du restaurant scolaire 2013-2014 : 228

-Les effectifs inscrits varient entre 219 et 233.

-Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire La sécurité des élèves sera assurée par le directeur

d'accueil nouvellement nommé.

13-La garderie et l'étude

Rappel : les animatrices, le gardien ou le directeur ne sont pas responsables des élèves après la sortie de la garderie et de l'étude, à 17h45.

Considérant que le salaire des animatrices est très faible, que les heures supplémentaires de travail ne sont pas payées et que les retards des parents ou des nourrices sont réguliers, **les parents d'élèves ne pourraient-ils pas employer collectivement une animatrice pour assurer le temps d'attente dû aux retards ?** (fin de l'extrait du conseil d'école du jeudi 27 février 2014)

L'année dernière, les retards des parents d'élèves variaient de 15 à 30 minutes. Une mère d'élève est arrivée avec 45 minutes de retard.

Le jour de la grève du restaurant scolaire, le directeur a gardé durant 45 minutes, de 11h30 à 12h15, deux élèves dont les parents ignoraient la grève du restaurant scolaire, malgré les informations communiquées.

En temps cumulé, les retards de parents d'élèves sont égaux ou supérieurs à une heure par semaine. Cela représente un total annuel de plus de 36 heures de retard, soit plus d'une semaine de travail bénévole .

Les représentants de parents sont intervenus, lors d'un précédent conseil d'école, pour dire qu'il fallait renvoyer de la garderie les parents d'élèves en retard. C'est une possibilité que le règlement de la Ville de Lyon permet. Le directeur a répondu qu'il était difficile de renvoyer de la garderie des parents qui seraient une fois, voire deux fois en retard, dans l'année. De plus, en considérant que la garderie est utilisée par plus de 120 familles, cela ne résoudrait pas le problème de l'accumulation des retards.

Le directeur a, à plusieurs reprises, au cours des conseils d'école, lors des années précédentes, demandé à la VDL s'il était possible de payer les heures supplémentaires des animatrices payées au SMIC horaire.

Mme Nicole Faure, Coordinatrice PEL, Lyon 1er et 4e, informe le conseil d'école que l'augmentation du temps de garderie et d'étude n'est pas à l'ordre du jour.

La VDL offre un service de 16h30 à 17h45. Lorsque qu'une personne souscrit un service,

que ce soit auprès d'une entreprise privée ou publique, ce service est clairement défini. Les termes de ce service ne sont pas discutés. Le fait de payer des impôts ne conditionne pas que les usagers aient tous les droits. Les services rendus par la VDL relèvent du choix des élus.

14-Les travaux et l'entretien de l'école

La fin des travaux de remplacement des fenêtres est prévue le 11 juin 2014.

L'insonorisation des classes est très améliorée. Les conditions de travail des élèves sont bien meilleures. Le choix de la peinture grise pour les fenêtres met en valeur la belle architecture de l'école. Les rideaux occultants de la salle de vidéo ont disparu depuis l'été 2013. La VDL a été prévenue mais l'école n'a pas eu de réponse, à ce jour. Ces rideaux ont été payés avec le budget crédits libres.

15-Les WC

Une décision budgétaire sera prise fin 2014 pour la réfection des toilettes à l'école élémentaire Cdt Arnaud. Le conseil d'école est rempli d'espoir.

(Les WC des cours de l'école primaire Cdt Arnaud restent, de l'avis des élèves, de leurs parents et de l'ensemble des personnels de l'école, une énigme, une fatalité et montre une ignorance ou une indifférence aux besoins des élèves.

M. Kimfeld, lors d'une visite à l'école, a demandé aux services de la Ville de Lyon d'effectuer une étude sur le sujet. Y a-t-il eu une étude engagée ?

Mr Cazin nous avait informés que les demandes étaient refusées depuis 8 ans, et que les travaux de rénovation n'avaient pas été budgétés sur 2014.

-Les travaux prévus durant l'été 2013 n'ont jamais été effectués.)

16-Fête d'école

Elle aura lieu le vendredi 27 juin 2014 avec l'aide des stagiaires de l'UFCV.

Il y avait trois parents d'élèves à la réunion de préparation de la fête d'école, Mme Huguel, M. Hugon et M. Noyel. Le directeur les remercie de leur participation et de l'aide apportée à la préparation de la fête d'école.

Monsieur Julien Tonossi,
secrétaire du conseil d'école

Monsieur Gil Coutelle,
directeur de l'école